

lieutenant-colonel Isaac Brock, et entre l'un et l'autre et le président Dunn ne tardèrent pas de s'élever comme entre ce dernier et le général Hunter des différends au sujet de l'emploi des fonds de la caisse militaire pour des fins civiles. Agissant en apparence sur les représentations pressantes qui avaient été faites sur les inconvénients de la décision du pouvoir, le secrétaire des colonies, lord Castlereagh, informa le général Prescott, le 10 août 1807, que l'état des affaires rendait "absolument nécessaire un changement dans les conditions du gouvernement des provinces de l'Amérique du Nord," lui laissant entendre que le roi se proposait d'envoyer un officier pour lui succéder dans le gouvernement. Quelques mots ci-dessous donnent une idée des égards avec lesquels on traitait les intérêts de Prescott, sous le rapport des émoluments attachés à une charge que d'après ce qu'on peut voir, n'était depuis tant d'années pour lui qu'une simple sinécure: "Vous verrez, j'espère, sous leur véritable jour," lui dit le secrétaire des colonies en lui annonçant la décision prise, "les motifs qui ont à cette période dicté la présente mesure, et je regrette que la force des circonstances ait rendu impérieusement nécessaire une réorganisation qui peut nuire à vos arrangements."

La condition critique des affaires dans les deux provinces, qui rendait ce changement nécessaire, se trouve traité dans une autre partie du présent rapport, où il est question des hostilités qu'on appréhendait, par suite du désir de la France de reprendre possession du Canada, et à l'occasion de l'attitude des Etats-Unis, qui demandaient la renonciation au droit de recherches ci-devant exercé par la Grande-Bretagne.

Si l'on en juge d'après les histoires du Haut-Canada actuellement en cours, et dans lesquelles on ne trouve que des généralités à ce sujet, les affaires politiques de cette province au commencement du siècle paraissent être peu connues. Il a donc paru à propos de publier quelque peu au long la correspondance qui appartient à l'administration du président Grant et à une partie de celle du lieutenant-gouverneur Gore. Le chef de l'opposition au gouvernement paraît avoir été M. le juge Thorpe, dont il est parlé avec éloges dans les histoires de la province. Que cette appréciation soit juste ou non, on pourra, si l'on consulte la correspondance qui se trouve à la Note D, juger du ton des lettres de ce fonctionnaire. Le caractère d'ardent partisan politique ne saurait plus être toléré aujourd'hui chez un juge du plus haut tribunal du pays. Que cela fût alors compatible avec la loi, il n'en est pas moins vrai qu'à toute époque, pareil état de chose doit avoir eu le mauvais effet de miner l'influence judiciaire et le respect que doivent commander les décisions des cours de justice, car quelque impartial que soit un juge au tribunal le public ne peut manquer, dans ces conditions, de regarder ses décisions comme influencées, si non dictées par des considérations politiques. Ses attaques contre le général Hunter, l'accusant d'avoir presque ruiné la province par sa rapacité, le déclarant exécré du peuple, lui et ses instruments écossais, et affirmant qu'on ne s'occupait ni des chemins, ni des postes, ni de la religion, ni des mœurs, ni de l'éducation, ni du commerce, ni de l'agriculture, ni de l'industrie, étaient le prélude de ses attaques contre les administrations subséquentes, et dans un postscriptum ajouté à la lettre qui contient ses expressions (Note D, p. 39), il se vante d'avoir pris les rênes de la législature: "bien qu'à l'instar de Phaéton je les aie prises précipitamment, je ne me brûlerai pas, et j'espère sauver les autres." Dans sa lettre n° 8, publiée dans la même note, D, p. 40, il répète ses accusations, cette fois en y associant le président Grant, qui avait été nommé aux fonctions à la mort de Hunter, non pas sans opposition de la part de M. Peter Russell, qui prétendait avoir droit à la charge et était appuyé par M. Thorpe.